

Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La direction de VILLA SPORT se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

Art 2 Caractéristiques des produits vendus

A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE		CARTE DE 10 ENTREES
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE ET ESPACE CARDIO	ESPACE AQUATIQUE
accès libre aux BASSINS	accès libre aux BASSINS et à l'ESPACE CARDIO TRAINING	accès libre aux BASSINS
ticket vendu à l'unité	ticket vendu à l'unité aux plus de 16 ans	La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage
valable uniquement le jour de l'achat		Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat		
Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire ou par chèques-vacances. Bons CAF acceptés pour la carte de 10 entrées uniquement. <i>La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.</i>		
Toute sortie de VILLA SPORT est définitive		

B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE INDIVIDUELLE	PASS 10 SEANCES INDIVIDUELLES	PASS ANNUEL		PASS TRIMESTRIEL
Accès aux ACTIVITES : BEBE NAGEUR/ NATATION/ AQUAFITNESS/PREMIUM (accès libre ou après inscription)		NATATION/BEBE NAGEUR	AQUAFITNESS/FITNESS	
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif			
valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Séance hebdomadaire de septembre à juin Sur inscription. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Accès illimité aux séances à utiliser dans le délai d'un an à compter de la date de souscription	Accès illimité aux séances à utiliser dans le délai de 3 mois à compter de la date de souscription
			Sans inscription préalable. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou bons CAF. <i>La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances</i>		⇒	Idem + prélèvement automatique	

C. CATEGORIE « ABONNEMENTS OCEANE »

OCEANE BASIC	OCEANE LIBERTE	OCEANE ESSENTIAL	OCEANE EXCELLENCE
Trimestriel ou annuel (à compter de la date de souscription). Pas de reconduction tacite Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction			Semestriel ou annuel (à compter de la date de souscription) Pas de reconduction tacite Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction
Accès libre et illimité aux bassins OU à l'espace cardio training	Accès illimité aux bassins, à l'espace cardio training sans inscription préalable	Accès illimité aux bassins, à l'espace cardio training, aux séances fitness et aquafitness sans inscription préalable	Accès illimité aux bassins, à l'espace cardio training, aux séances fitness et aquafitness et aux séances premium 1 séance coaching
Mineurs et/ou majeurs	Réservé aux personnes majeures		
Abonnement nominatif et non cessible			
Son prix est à verser en intégralité lors de l'achat sauf en cas de souscription au prélèvement automatique. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par bons CAF ou par chèques-vacances. <i>La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.</i>			
Frais de dossier à régler lors de la souscription en cas de paiement par prélèvement automatique			

Chacun des produits pourra faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de VILLA SPORT où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif (entrée, pass activités, abonnement OCEANE).

Art 3 Modalités d'achat

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée de VILLA SPORT par un employé du centre.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée de VILLA SPORT. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Art 4 Prix

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de VILLA SPORT. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont en TTC.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction de VILLA SPORT et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 2,00 €uros.

Art 5 Accès à VILLA SPORT

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Art 6 Sanctions et résiliation-sanction

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire de VILLA SPORT à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Art 7 Réclamation

Toute réclamation sera adressée à VILLA SPORT par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre au VILLA SPORT.

Art 8 Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

Art 9 Clause limitative de responsabilité et certificat médical

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement un certificat médical datant de moins d'un mois.

A défaut, la Direction de VILLA SPORT sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture de VILLA SPORT ainsi que les horaires des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

Art 10 Non-utilisation

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Art 11 Arrêts techniques et fermeture

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art 12 Caractère confidentiel des informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction de VILLA SPORT. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client.